



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Consommation  
et Corporations Canada

Legal Metrology

Méetrologie légale

APPROVAL No. - N ° D'APPROBATION

S.WA-X207

FEB - 5 1985

**NOTICE OF SPECIAL APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION SPÉCIALE**

Issued by statutory authority of  
the Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir sta-  
tutaire du Ministre de Consommation et  
Corporations à la demande de:

Société Canadienne des Postes  
545, Boul. McArthur Blvd.,  
Ville St.-Laurent, Quebec

for the following device type(s):

pour les types d'appareils suivants:

TYPE OF DEVICE /  
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Electro-mechanical weighing system /  
Ensemble de pesage électromécanique

Eastern Scale Magnatech Inc.  
30 Carnforth Road  
Toronto, Ontario (M4A 2K9)

MODEL DESIGNATION(s) /  
DESIGNATION(S) DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

EDTD 4540

1000 kg x 0.2 kg

NOTE: This approval applies only to  
devices, the design, composition, cons-  
truction and performance of which are,  
in every material respect, identical to  
that described in the information  
submitted and are typified by the  
sample(s) submitted by the applicant  
for evaluation for approval in accor-  
dance with sections 14 and 15 of the  
Weights and Measures Regulations. The  
following is a summary of salient  
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

This fully automatic system consists of an electronic digital weight indicator and an electro-mechanical platform scale, interfaced to a computer.

The weight indicator is a Doric Scientific Model 420. The displays are in-line, planar, L.E.D. type. An L.E.D. light, marked NEG, at the left of the display indicates negative polarity. The basic readout of the instrument has an active range of 10,000 counts. A built-in switch allows internal X1, X2 and X5 selection. Also included in the weight indicator casing is an interface card to transfer information to peripheral units that control the system.

The platform consists of fabricated "T" levers supporting the weighing element through a suspension link system. The lever system mechanically sums the load on the platform and transmits this load by means of a transfer lever, to a bending beam load cell, which in turn is interfaced to the weight indicator.

A pivoting sack loader has been added to the weighing element. This sack loader consists of a frame assembly, a loader tray assembly and a double action hydraulic piston. All this equipment is controlled by the computer through a pneumatic control unit.

One of the functions controlled by the computer is the return to zero. Should the scale fail to return to zero an audible and visual alarm prompts the operator as to the off-zero condition.

This Notice of Special Approval covers the installation at Société Canadienne des Postes, 545 McArthur Blvd., Ville St.-Laurent, Quebec.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

Cet ensemble entièrement automatique se compose d'un indicateur pondéral, numérique, électronique, d'une balance électromécanique à tablier, qui sont reliés à un ordinateur.

L'indicateur pondéral est un modèle 420 de Doric Scientific. Les afficheurs sont à diodes électroluminescentes marqué NEG et situé du côté gauche de l'indicateur s'allume lorsque la polarité est négative. L'affichage de base de l'appareil se fait sur une échelle active de 10 000 comptes. Un sélecteur interne, incorporé à l'appareil, permet de choisir le multiplicateur désiré, soit 1, 2 ou 5. Le boîtier de l'indicateur contient également une carte d'interface qui assure la transmission de l'information aux périphériques qui commandent l'ensemble.

Le tablier est constitué de leviers profilés en "T" supportant l'élément de pesage grâce à un système de suspension. L'ensemble de levier effectue mécaniquement la somme de la charge placée sur le tablier pour la transmettre, grâce à un levier de transfert, à une cellule de pesage de cisaillement qui est reliée à l'indicateur de poids.

Un bras de chargement pivotant a été incorporé à l'élément de pesage. Il est constitué d'un bâti, d'un plateau de chargement et d'un piston hydraulique à double effet. Tous ces dispositifs sont asservis à l'ordinateur par une unité de commande pneumatique.

L'une des fonctions commandés par l'ordinateur est la remise à zéro, et si jamais la balance n'est pas remise à zéro automatiquement, un signal d'alarme sonore et visuel en averti l'opérateur.

La présente approbation spéciale couvre l'appareil installé à la Société Canadienne des Postes, 545 boulevard McArthur, Ville St-Laurent, Quebec.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.




---

 W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

FEB - 5 1985